



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 septembre 2023 la résolution n° C-2023-0956 autorisant un projet particulier impliquant le terrain situé en bordure des rues des Forges, Saint-Olivier et des Volontaires, formé des lots 1 209 382 à 1 209 387 et 1 209 401 du cadastre du Québec afin d'autoriser un bâtiment multifamilial de 64 logements dans les zones RES-3037 et RES-3050..

Cette résolution est maintenant en vigueur et actuellement déposée dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 18 décembre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière